



Païement des factures pour un couple séparé.

Par **lasouris**, le **30/06/2008** à **18:01**

Bonjour,

mon mari et moi sommes séparés depuis le 09 juin 2008, lui est resté dans notre maison dont nous sommes tous deux propriétaires, et moi dans un logement en location. (notre maison est en vente), nous envisageons de divorcer à l'amiable après la vente de la maison.

Mon mari m'a demandé de lui verser la moitié de la somme correspondant aux factures qui lui seront demandées jusqu'à la fin de l'année 2008, une pension alimentaire pour nos deux enfants dont il aura la charge pendant quinze jours de vacances.

je me suis exécutée, en pensant après coup, que je n'avais pas à régler quoique ce soit pour la maison, étant moi-même de mon côté bien obligée de faire face à mes propres factures. Concernant les enfants, je suis perplexe, il est entendu que j'en ai la garde il compte me verser une pension alimentaire, mais avais-je vraiment l'obligation ou le devoir de lui verser une somme pour les vacances ?

merci pour vos réponses et avis.

Par **Bebemma**, le **01/07/2008** à **15:14**

Bonjour,

Il serait bon de consulter dès à présent un avocat pour régler les effets de la séparation jusqu'au prononcé du divorce, tant d'un point de vue personnel (garde des enfants) que

patrimonial. C'est la convention que vous signerez alors qui règlera tout, d'où l'importance d'y recourir sans tarder, surtout si le contexte est conflictuel.

Concernant la maison, votre mari l'occupant seul, il sera sûrement tenu d'en assumer seul les charges en contre-partie de la "jouissance privative" gratuite de ce bien indivis.

Concernant les enfants, c'est bien entendu le parent qui en a la garde qui reçoit une pension alimentaire et non l'inverse, même pour des vacances ...

Par lasouris, le 01/07/2008 à 15:35

bonjour et merci pour votre réponse,

ce qui est délicat dans mon affaire, c'est qu'il était entendu d'un commun accord, qu'il s'agirait d'un divorce par consentement mutuel, nous sommes donc allé voir un avocat en lui stipulant notre demande, et la réponse qui nous a été donné est que avec les nouvelles lois..... et à partir du moment où le couple est propriétaire d'un bien immobilier, la vente devait s'effectuer avant d'établir une demande de divorce auprès d'un avocat.

Ce qui fait qu'aujourd'hui, nous sommes séparés, une maison en vente, rien d'écrit concernant notre situation. Ce qui laisse une porte ouverte à beaucoup de choses, surtout financières.

A ce jour, notre relation est plus que tendue nous ne pouvons absolument pas qualifier nos échanges : des plus "amicaux".

encore merci pour vos informations.

cordialement.